

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101**

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **13 novembre 2018** à la salle du Conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 20 h. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

DEMANDE N° 18-15 : 133-143-183, boulevard Armand-Frappier – Zones M-256 et C-258

Cette demande a pour but d'autoriser :

- des aires d'isolement adjacentes au bâtiment #5 végétalisées à moins de 30 %, contrairement à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- des îlots de verdure d'une superficie de moins de 14 mètres carrés entre les bâtiments #3 et #4, dans une aire de stationnement de 60 cases et plus, contrairement à l'article 5.6.6.1 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble comprend les lots 6 205 231, 6 225 387 et 6 225 386 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 18-16 : 153, boulevard Armand-Frappier – Zone M-256

Cette demande a pour but d'autoriser :

- Une superficie d'affichage cumulative de plus de 20 mètres carrés, contrairement à l'article 8.6.1.8 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 205 231 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 18-17 : 420, de Murano – Zone C-254

Cette demande a pour but d'autoriser :

- des aires d'isolement adjacentes au bâtiment « F » végétalisées à moins de 30 %, contrairement à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 272 962 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 29 octobre 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate